

CONVOCATION

Date : 10 octobre 2025

Affichée le : 10 octobre 2025

Nombre de conseillers :

En exercice : 33

Présents : 26

Votants : 32

Pouvoirs : 6

Absent : 1

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

Affichée et mise en ligne le :
24 octobre 2025

**DÉLIBÉRATION MISE EN LIGNE SUR
LE SITE INTERNET DE LA VILLE LE :**

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi dix-sept octobre à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Sébastien PONIATOWSKI, Maire de L'Isle-Adam.

Etaient présents : Mme Julita SALBERT – M. Michel VRAY – Mme Claudine MORVAN LE BREC'H – M. Joël MOREAU – M. Bruno DION – Mme Aurélie PROCOPPE – M. Morgan TOUBOUL – Mme Armelle CHAPALAIN – M. Alphonse PAGNON – Mme Sylvie BRIÈRE – Mme Carole BOULANGER – M. Gérard BRUNEL – Mme Annie PARAGE – Mme Nathalie GEORGE-GOURET – M. Thierry MALHERBE – Mme Virginie GRANTE – M. Loïc LEBALLEUR – M. Michel GINOUX – Mme Danièle DEBOUT-LEBLANC – M. Rodolphe MIET – Mme Sophie ALEXANDRE – Mme Sophie GUILHAUME – Mme Carine PELEGRIN – M. Edwin LEGRIS – Mme Claudine MULLER.

Absents représentés

Mme Agnès TELLIER Pouvoir à Mme Claudine MORVAN LE BREC'H

M. Jean-Dominique GILLIS Pouvoir à M. Michel VRAY

M. François DELAIS Pouvoir à M. Julita SALBERT

Mme Cécile PIGNOL Pouvoir à Mme Nathalie GEORGE-GOURET

M. Julien DOLFI Pouvoir à M. Rodolphe MIET

Mme Gaëlle DEMARS Pouvoir à M. Morgan TOUBOUL

A partir de 20h 00 Mme Carole BOULANGER Pouvoir à Mme Armelle CHAPALAIN

Absent

M. François RAMPON

Secrétaire de séance : Mme Julita SALBERT

Délibération : n° 2025-10-01

Rapport n° 1 - Décisions du Maire n°80-2025 à n°124-2025.

Le Conseil Municipal,

- **prend acte** des décisions n°80-2025 à n°124-2025 prises par le Maire en vertu des délégations consenties par le Conseil Municipal.

Délibération : n° 2025-10-02

Rapport n° 2 – Rapport d'orientation budgétaire 2026 – Budget de la Ville – Budget annexe de la Plage – Budget annexe de la Scène Adamoise

Le Conseil Municipal,

- **prend acte** du rapport sur les orientations budgétaires 2026 pour la Ville, le budget annexe de la Plage et le budget annexe de la Scène Adamoise.

Délibération : n° 2025-10-03

Rapport n° 3 – Décision modificative n°2 au budget de la Ville.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 29 voix pour et 3 contre,

- **approuve** la Décision Modificative de l'exercice 2025 de la Ville dont le tableau est ci-annexé. Celle-ci s'élève à la somme 602 244,00€, tant en dépenses qu'en recettes, répartie comme suit :

Section d'Investissement :
Dépenses et Recettes = 461 510,00€

Section de fonctionnement :
Dépenses et Recettes = 140 734,00€

Délibération : n° 2025-10-04

Rapport n° 4 – Décision modificative n°1 au budget de la Scène Adamoise.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 29 voix pour et 3 contre,

- **approuve** la Décision Modificative de l'exercice 2025 de la Scène Adamoise dont le tableau est ci-annexé.

Celle-ci s'élève à la somme 1 400,00€, tant en dépenses qu'en recettes, répartie comme suit :

Section d'Investissement :
Dépenses et Recettes = 700,00€

Section de fonctionnement :
Dépenses et Recettes = 700,00€

Délibération : n° 2025-10-05

Rapport n° 5 – Subvention exceptionnelle à l'Office de tourisme.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 28 voix pour et 4 abstentions,

- **décide** l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 20 534€ à l'Office de Tourisme Communautaire.

Délibération : n° 2025-10-06

Rapport n° 6 – Modification du tableau des emplois suite aux avancements de grade au titre de l'année 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 29 voix pour et 3 abstentions,

- **approuve** la suppression d'un emploi d'attaché, un emploi d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, deux emplois d'adjoint administratif, un emploi d'adjoint technique, deux emplois d'adjoint d'animation, un emploi d'adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe, un emploi de gardien-brigadier, à temps complet.
- **approuve** la création d'un emploi d'attaché principal, un emploi d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, deux emplois d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, un emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, deux emplois d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe, un emploi d'adjoint du patrimoine principal de 1^{ère} classe, un emploi de brigadier-chef principal, à temps complet.
- **adopte** la modification du tableau des emplois comme suit à compter du 1^{er} décembre 2025 :

Filière	Emplois à temps complet	Ancienne situation	Nouvelle situation
Administrative	Attaché	3	2
	Attaché principal	3	4
	Adjoint administratif	17	15
	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	11	12
	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	9	10

Technique	Adjoint technique	47	46
	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	22	23
Animation	Adjoint d'animation	24	22
	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	4	6
Culturelle (Patrimoine et bibliothèque)	Adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	3	2
	Adjoint du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe	0	1
Police municipale	Gardien-brigadier	11	10
	Brigadier-chef principal	13	14

- **dit** que les crédits budgétaires nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au budget primitif 2025 du chapitre 012.
- **autorise** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes administratifs et documents se rapportant à la présente délibération.

Délibération : n° 2025-10-07

Rapport n° 7 – Modification du tableau des emplois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 29 voix pour et 3 abstentions,

- **approuve**, pour faire face aux besoins du service visant à assurer le bon fonctionnement de la Ville, la création de :
 - Un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet, Ouvert à un agent contractuel le cas échéant,
- **adopte** la modification du tableau des emplois comme suit :

Filière	Emplois à temps complet	Ancienne situation	Nouvelle situation
Technique	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	3	4

- **dit** que les crédits budgétaires nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au budget primitif 2025 au chapitre concerné et seront inscrits aux suivants au chapitre 012.
- **autorise** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes administratifs et documents se rapportant à la présente délibération.

Délibération : n° 2025-10-08

Rapport n° 8 – Ralliement à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance statutaire 2027/2030 du Centre interdépartemental de gestion.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **décide** de se joindre à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance statutaire que le Centre Interdépartemental de Gestion va engager début 2026 conformément à l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

- **prend acte** que les taux de cotisation seront préalablement soumis à la collectivité afin qu'elle puisse prendre ou non la décision d'adhérer au contrat groupe d'assurance statutaire souscrit par le CIG à compter du 1^{er} janvier 2027.

Délibération : n° 2025-10-09

Rapport n° 9 – Déclaration des parcelles situées au 2 et 4 ruelle du champ crochu en état d'abandon manifeste et lancement d'une procédure d'acquisition par voie d'expropriation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **déclare** les biens situés 2 et 4 ruelle du Champ Crochu, sous la référence cadastrale section AM numéro 92 et AM numéro 93 en état d'abandon manifeste.
- **engage** la procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique desdits biens dans les conditions prévues à l'article L 2243-4 du Code général des collectivités territoriales et par le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique.
- **décide** que le dossier présentant le projet simplifié d'acquisition publique, ainsi que l'évaluation sommaire de son coût, est mis à la disposition du public, pendant une durée d'un mois, afin qu'il soit appelé à formuler ses observations, en mairie aux jours et heures d'ouverture où un registre sera ouvert. Le public sera invité, pendant la période indiquée, à venir en mairie ou à s'exprimer par courriers qui seront annexés au registre ouvert en mairie.
- **autorise** Monsieur le Maire à engager toutes démarches et à signer tous les documents relatifs à la procédure d'expropriation ainsi engagée.

Délibération : n° 2025-10-10

Rapport n° 10 – Acquisition de la parcelle AE 5 sise au lieu-dit Marais du Lary.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **approuve** l'acquisition par la ville de la parcelle AE 5 au prix de deux mille trois cent soixante et onze euros et cinquante centimes (2371,50 euros).
- **autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la conclusion de la transaction correspondante.
- **charge** notre notaire de la rédaction de tous les actes à venir.

Délibération : n° 2025-10-11

Rapport n° 11 – Modification du règlement intérieur des salles communales et instauration de cautions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **approuve** le règlement intérieur des salles communales de L'Isle-Adam, dans sa version modifiée, annexé au présent rapport.
- **approuve** l'instauration d'une caution « ménage » de 265€, d'une caution « dommages » de 765€, et une caution « d'usage » de 1000€.

- **dit** que le règlement modifié et les cautions sont applicables à compter de leur approbation par le Conseil Municipal pour toute demande de réservation ou d'utilisation postérieure à cette date.

Délibération : n° 2025-10-12

Rapport n° 12 – Approbation des projets lauréats dans le cadre du budget participatif de la Ville de L'Isle-Adam – Edition 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **approuve** la réalisation des projets lauréats de la démarche de Budget participatif.
- **autorise** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous actes et documents en relation avec la présente délibération.

Délibération : n° 2025-10-13

Rapport n° 13 – Convention entre le SIPIAP et la commune de L'Isle-Adam pour l'utilisation de la piscine.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 31 voix pour et 1 abstention,

- **accepte** la conclusion d'une convention précisant les conditions de mise à disposition des installations de la piscine de L'Isle-Adam Parmain pour les groupes scolaires, pour l'année 2025-2026, entre le SIPIAP et la Ville de L'Isle-Adam.
- **autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents correspondants.

Délibération : n° 2025-10-14

Rapport n° 14 – Convention relative à la participation financière de la commune de L'Isle-Adam dans le cadre de l'entretien et petits travaux sur les ouvrages d'assainissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 30 voix pour,

- **autorise** Monsieur le Maire à conclure avec le SIPIA une convention relative à la participation financière de la commune dans le cadre de l'entretien et petits travaux sur les ouvrages d'assainissement.

Délibération : n° 2025-10-15

Rapport n° 15 – Avis sur l'adhésion au SIPIA des communes de Champagne-sur-Oise, Nerville-la-Forêt et Presles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **émet** un avis favorable à l'adhésion des communes de Champagne-sur-Oise, Nerville-la-Forêt et Presles au Syndicat intercommunal d'Assainissement de Parmain L'Isle-Adam à compter du 1^{er} janvier 2026.

Délibération : n° 2025-10-16

Rapport n° 16 – Désignation d'un représentant suppléant au groupement d'intérêt public de la mission locale cœur Val d'Oise (MLCVO).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 29 voix pour et 3 abstentions,

- **désigne** Madame Julita Salbert en tant que représentante suppléante de Monsieur le Maire aux instances délibératives du Groupement d'Intérêt Public de la Mission Locale Cœur Val-d'Oise (MLCVO).

Délibération : n° 2025-10-17

Rapport n° 17 – Inscription à l'inventaire du musée et de la ville de 60 œuvres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **inscrit** les pièces nommées dans la délibération à l'inventaire de la Ville et à celui du musée.

Rapport n° 18 – Rapport d'activité 2024 du Syndicat intercommunal de la piscine de L'Isle-Adam Parmain.

Le Conseil Municipal,

- **prend acte** de ce rapport.

Rapport n° 19 – Rapport d'activité du Syndicat intercommunal pour l'Alimentation en Eau Potable 2024.

Le Conseil Municipal,

- **prend acte** de ce rapport.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h05.



Le Maire,

Sebastien Poniatowski
Sébastien PONIATOWSKI